**CHARTE TAILLE D'ARBRES FRUITIERS**

Il est vrai que l’apprentissage de la taille peut être compliqué…

C’est pourquoi, depuis plusieurs années la Sté d’Horticulture de l’Orne propose à ses adhérents de les initier à la taille d’arbres fruitiers mais aussi de rosiers dans le but qu’ils **deviennent autonomes**.

Nous serons ravis de nous rendre chez vous afin de partager nos savoir-faire, mais avant tout il vous faut prendre connaissance de la charte établie et validée par le conseil d’administration et bien sûr l’accepter dans sa totalité.

Cette activité rencontre un vif succès, c’est pourquoi il nous faut limiter le nombre de séances annuelles.

*A l’origine :*

Elle a été proposée pour familiariser et permettre l’apprentissage de la taille, principalement pommiers, poiriers et rosiers. Il était prévu que les professionnels, membres de la SHO, fassent chez les adhérents préalablement **inscrits et à jour de leur cotisation depuis au moins un an,** une démonstration de 2h de taille de leurs arbres fruitiers (ces séances étaient ouvertes à tous les adhérents, vous êtes reçus chez les participants et vous acceptez aussi de les recevoir chez vous). Le but étant de participer le plus de fois possible sur la saison pour encrer les bonnes pratiques.

Après un suivi de **2 ou 3 années maximum** dans son propre jardin, la **présence obligatoire** à la séance annuelle du cours théorique à notre local, généralement en janvier, **l’assiduité** au cours dispensés au verger pédagogique tout au long de l’année et la **répétition** chez les autres participants devaient ainsi permettre non seulement une certaine autonomie et pour les plus passionnés, l’envie de transmettre à leur tour.

Par contre, la SHO n’a pas vocation d’entretenir annuellement les vergers des adhérents qui ne participent pas aux différentes formations. Il faut peut-être faire appel à des professionnels….

(Le planning de toutes les séances chez les participants est disponible, dès que réalisé, sur le site et sur le tableau d'affichage à notre local).

Une participation forfaitaire de 20€ est demandée pour 2h sur place + les frais kilométriques (actuellement : 0.41€ /km).

En complément, nous vous invitons également à participer aux 2 séances annuelles de greffage organisées chez Bernard Coulon, 1 en mars (greffage en couronne) l’autre en aout (écussonnage). Il vous est proposé de choisir votre greffon, de le planter dans le jardin expérimental, prévu à cet effet, afin d’assurer sa croissance et son suivi avec nos animateurs pour pouvoir après 2 ou 3 ans le replanter chez vous.

 2018